

DOSSIER FAMILLE

VALABLE DU 1^{ER}/09/2023 AU 31/08/2024



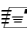

Année Scolaire 2023/2024

RESTAURATION, PÉRI-SCOLAIRE,

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

DOSSIER À RENDRE AVANT LE 18 août 2023

RESPONSABLES DU FOYER :

	Responsable 1	Responsable 2
Identité		
Parenté	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> autre <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> autre <input type="text"/>
NOM	<input type="text"/>	<input type="text"/>
NOM de jeune fille	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de Naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Coordonnées		(à remplir si différentes)
Adresse	<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>
Code Postal - Ville	<input type="text"/>	<input type="text"/>
 Domicile	<input type="text"/>	<input type="text"/>
 Portable	<input type="text"/>	<input type="text"/>
 Courriel	<input type="text"/>	<input type="text"/>
 Tél. travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>

SITUATION FAMILIALE : (entre les responsables)

Célibataire Marié(e) Vie maritale PACSé(e)
 Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Autre

IMPORTANT : En cas de séparation ou divorce, fournir impérativement la copie du jugement du Tribunal (uniquement la page mentionnant la date et l'identité des parents, les pages spécifiant le lieu de résidence, le bénéficiaire de la contribution à l'entretien et éducation des enfants, les modalités d'exercice de l'autorité parentale ainsi que celle comportant le cachet du Tribunal).

NOMBRE D'ENFANTS À INSCRIRE :



FACTURATION : Responsables 1 et 2 Responsable 1 Responsable 2 Autre (préciser et remplir le tableau ci-dessous)

NOM, Prénom ou Dénomination	Adresse	Tél.
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

N° CAF : REVENUS (N-1) NOMBRE DE PART (S) OU N° MSA : QUOTIENT FAMILIAL **PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :**

- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture)
- la pièce d'identité du payeur

Pour le calcul des tarifs :

- l'attestation du mois de l'inscription comportant votre numéro et votre Quotient Familial pour les allocataires de la MSA ou CAF

et/ou

- l'avis d'imposition sur les revenus (n-1) des 2 responsables
- le livret de famille

selon votre situation

- en cas de séparation ou divorce, fournir impérativement la copie du jugement du Tribunal (uniquement la page mentionnant la date et l'identité des parents, les pages spécifiant le lieu de résidence, le bénéficiaire de la contribution à l'entretien et éducation des enfants, les modalités d'exercice de l'autorité parentale ainsi que celle comportant le cachet du Tribunal)
- justificatif de paiement émis par la Trésorerie
- autres pièces nécessaires au service

Selon leur contenu, les documents seront détruits, gardés ou restitués après l'inscription.

Je certifie que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts et seront remis à jour le cas échéant.

, le

Signature d'un responsable légal

"Conformément à la réglementation UE 2016/679 relative à la protection des personnes physiques à l'égard de leurs données à caractère personnel, le service Guichet Unique Éducation (1 Place Denis Poisson, 45300 PITHIVIERS) traite les données collectées dans le présent formulaire aux fins d'assurer l'inscription de votre enfant au service concerné, mis en œuvre. Ces données seront conservées durant une durée de 10 ans et seront susceptibles d'être portées à la connaissance de la Caisse d'Allocations Familiales en cas de contrôle de l'activité des services.

Pour tout exercice de vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition, le service concerné, ou le cas échéant leur délégué à la protection des données, se tient à votre disposition par téléphone ou mail (guichet.unique@ccdp-pithiviers.fr - 02.38.32.06.31.).

En l'absence de réponse dans un délai d'un mois, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL."

DOSSIER FAMILLE